

Question de Daniel Senesael à Willy Borsus  
Ministre de l'Agriculture

Objet : Trafic de viande de cheval

Monsieur le Ministre,

Vendredi 24 avril 2015, un nouveau trafic de viande de cheval qui aurait été essentiellement organisé par deux Belges a été démantelé. Les charges portées contre ce réseau concernent la falsification de passeports de quelques 4700 chevaux entre 2010 et 2013, avec comme conséquence de faire entrer de manière frauduleuse de la viande impropre à la consommation dans la chaîne alimentaire.

Etant donné que ces chevaux, destinés initialement à la récréation, ont pu à un moment donné ingérer des médicaments et notamment des antibiotiques, il va sans dire que les dangers pour la santé du consommateur sont non négligeables.

Monsieur le Ministre,

Comment expliquez-vous que les passeports d'autant d'animaux aient pu être falsifiés ? Quelles solutions sont envisagées afin de les rendre moins facilement falsifiables ? Une réflexion a-t-elle déjà eu lieu à ce sujet ?

Par ailleurs, comment une activité d'une telle ampleur, je rappelle qu'on parle de 4700 chevaux, a-t-elle pu se développer au vu de l'encadrement existant ? A cet égard, pouvez-vous nous préciser quels sont les services de l'AFSCA chargés de surveiller ces activités ainsi que les moyens humains et financiers dont ils disposent ?

Je vous remercie,

Daniel Senesael  
Député Fédéral

**Réponse du Ministre :**

Madame la présidente, cher collègue, votre question est évidemment importante. Il y a cependant des éléments qui relèvent de l'enquête judiciaire en cours, menée sous la direction de M. le juge d'instruction Connerotte, du tribunal d'Arlon. Ma réponse doit donc se limiter aux éléments qui ne font pas partie bien sûr des éléments de l'enquête en cours.

La falsification des passeports pour chevaux a pour but l'introduction, dans la chaîne alimentaire, de chevaux qui étaient initialement exclus de la consommation humaine. Cette fraude n'a pas seulement lieu en Belgique mais également dans une série d'autres pays de l'Union européenne. Dans ces pays, la réglementation européenne est implémentée d'une autre façon qu'en Belgique, souvent d'ailleurs de manière moins stricte.

Tant en 2012 qu'en 2013, l'AFSCA a informé par courrier la Commission européenne des problèmes rencontrés en matière d'identification et d'enregistrement des chevaux et a attiré

l'attention sur le manque d'harmonisation de ces législations dans les différents États membres, avec pour conséquence des risques et des pratiques frauduleuses. Dans son courrier de 2013, l'AFSCA a insisté auprès de la Commission sur l'importance de donner la priorité à cette problématique au sein du groupe de travail spécifique Fraude alimentaire qui avait été mis en place. Plus spécialement, ce courrier mentionnait que le manque d'uniformité des passeports pour chevaux utilisés dans les autres États membres et le manque d'accès aux banques de données des autres États membres compliquent fortement l'efficacité des contrôles des chevaux introduits en Belgique.

En ce qui concerne l'approche européenne, qui est particulièrement importante en matière de lutte contre cette forme de fraude, je suis satisfait de l'adoption du nouveau règlement relatif à l'identification des équidés, le 17 février 2015, règlement qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ce règlement renforce les mesures de contrôle en instaurant un nouveau modèle de passeport plus sécurisé, l'obligation d'échange d'informations entre les banques de données centrales, la possibilité pour l'autorité centrale vétérinaire de sanctionner n'importe quel organisme qui délivre des passeports pour équidés s'il ne respecte pas les règles nationales et européennes.

En Belgique, plusieurs réunions entre les représentants du secteur équin et les autorités fédérales ont déjà été organisées en février, mars et avril 2015. Un nouveau projet d'arrêté royal est en cours d'élaboration afin de compléter les dispositions du Règlement européen 2015/262 que je viens de mentionner. Les nouvelles mesures seront également d'application dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Pour répondre alors à votre question sur les moyens humains, financiers et l'organisation de ces contrôles spécifiques, je peux vous confirmer que la lutte contre la fraude est une des priorités importantes qui est non seulement reprise dans l'accord de gouvernement mais également dans le *business plan* de l'administrateur délégué, *business plan* récent que je viens d'approuver. Les contrôles dans ce cadre sont réalisés par les services de la DG Contrôle de l'AFSCA, d'une part, dans les abattoirs. Les vétérinaires chargés de missions réalisent l'expertise *ante mortem* de tous les chevaux. D'autre part, au-delà de l'examen strictement sanitaire qu'ils réalisent systématiquement, ils portent également leur attention sur la falsification éventuelle des passeports.

Ces vétérinaires ont reçu, dès 2013, une formation pour la détection de tels passeports et, en cas de doute, peuvent toujours faire appel à l'expertise en la matière des membres de l'Unité nationale d'enquête (UNE). En cas de non-conformité, l'UNE réalise une enquête plus approfondie et prend contact avec les collègues des pays concernés.

En outre, pour les chevaux enregistrés dans les banques de données belges, les CDM doivent consulter ces banques et s'assurer que le statut du cheval permet son abattage, c'est-à-dire qu'il n'est pas exclu de la chaîne alimentaire. Il y a donc un double contrôle qui doit rendre la fraude désormais très difficile.

Au sein de l'UNE, seize personnes traitent les affaires liées à la recherche, à la prévention et à la poursuite de fraudes en relation avec la chaîne alimentaire. Depuis 2009, cette unité a développé une expertise, entre autres, concernant l'identification et l'enregistrement des chevaux.

Dans ce contexte, différentes enquêtes ont déjà été réalisées. Une assistance a déjà été fournie aux services judiciaires. Cela a conduit précédemment à différentes condamnations devant les juridictions. Des contacts internationaux ont également été établis avec plusieurs pays. Cette collaboration internationale et l'aide des instances judiciaires, aussi bien nationales qu'internationales, ainsi que d'Eurojust au niveau européen, ont permis d'arriver, fin avril, au résultat que l'on connaît.

Enfin, je souhaite souligner l'engagement de l'AFSCA dans ce domaine et je vous invite à vous référer au rapport d'audit réalisé en 2012 par l'Office alimentaire et vétérinaire (OAV) de la même Commission européenne. Il mentionne que la Belgique a fourni déjà à l'époque de très sérieux efforts et va même au-delà des obligations européennes en matière d'enregistrement et d'identification des chevaux, de sorte que seuls les chevaux autorisés à la consommation se retrouvent dans la chaîne alimentaire. Ces efforts ont donc permis d'identifier un certain nombre de comportements, et notamment cette filière tout à fait détestable.

**Réplique de Daniel Senesael :**

Monsieur le ministre, je vous remercie pour cette réponse on ne peut plus complète, détaillée, structurée et volontariste.